

Les engagés de 1685

Francis Back

Numéro 64, hiver 2001

Plaisirs d'hiver

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8397ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Back, F. (2001). Les engagés de 1685. *Cap-aux-Diamants*, (64), 58–58.

Les engagés de 1685

À la fin du XIX^e siècle, le bibliophile Philéas Gagnon acquiert en France une curieuse pièce d'archives intitulée «HABITS pour 150 engagés pour le Canada» portant la date du «XXII^e May 1685». Décortiquons et mettons en contexte ce document intrigant.

Le système des engagés

En 1663, Louis XIV prend en main l'immigration en Nouvelle-France, rôle qui auparavant avait été délégué à la compagnie des Cent-Associés, sans grand succès. Dorénavant, le roi engage des hommes qui travailleront dans ses différentes colonies pour une période de trois ans. À la fin de leur contrat, ces engagés sont libres de rester outre-mer ou de retourner en France aux frais de l'État. Les autorités coloniales estiment qu'un engagé «qui a fait ses trois ans, pour peu qu'il ait des secours» fait rapidement de lui un bon «habitant», car il est déjà «habitué» au pays. En 1664, 300 engagés français tenteront l'aventure québécoise. Ce chiffre est considérable pour une colonie d'environ 3 000 âmes, qui manque désespérément de main-d'œuvre. Mais il faut tenir compte des décès en mer et de l'arrivée dans la colonie de «personnes inutiles au travail [...] tant à cause de leur vieillesse, infirmités naturelles, maladies, qu'à cause de leurs sévices et mauvais déportements». Loin d'être sans faille, le système des engagés qu'administre la couronne répond cependant à une volonté réelle de peupler la colonie, alors que sous le règne des compagnies de commerce cet aspect de leurs obligations était négligé.

Un cas d'exception

À la signature de leur contrat, les engagés qui font voile vers les Antilles reçoivent un habillement de toile adapté au climat qui les attend. Ceux qui s'embarquent pour la Nouvelle-France obtiennent plutôt une avance sur leurs salaires afin qu'ils puissent se vêtir adéquatement. Ce dernier usage pose souvent problème. Certains engagés gardent leur argent en poche ou le dépensent sans discernement avant le départ, pour découvrir à leur arrivée que les tissus dans la colonie valent le double que dans la métropole. Le Conseil souverain doit alors leur fournir des vêtements afin de les rendre aptes au travail. L'intendant Talon soulève la question en 1671; vêtir les engagés fait l'affaire des marchands de la colonie au détriment des engagés et des deniers publics. Sans succès, Talon propose de convertir en France

l'avance sur les salaires par des distributions de «vestements» et d'«ustanciles». L'historien Gabriel Desbien qui a étudié les contrats d'engagés en partance pour les Antilles ou la Nouvelle-France est formel: «Jamais les engagés canadiens ne sont vêtus». Pourtant, il y a cette exception de 1685 qui s'explique par un concours de circonstances. En avril 1685, le marquis de Denonville est à La Rochelle dans l'attente de son départ pour la Nouvelle-France où il a été nommé gouverneur. Denonville remarque que les 150 engagés que l'on destine au Canada sont mal vêtus pour affronter la traversée et il s'en émeut. Le 2 mai, le gouverneur écrit au ministre de la Marine qu'il a pris une entente avec les marchands rochelais afin de fournir aux engagés un habillement adéquat. C'est dans ce contexte qu'a été rédigé le document acquis deux siècles plus tard par Philéas Gagnon.

La garde-robe de l'engagé

Le document de 1685 mentionne que les engagés ont pour coiffure un chapeau ainsi qu'un bonnet rouge. À cela s'ajoutent deux chemises de toile de chanvre d'une demi-aune de large. Ces chemises s'accompagnent de deux cravates de coton faisant deux fois le tour du col et ayant dix pouces de large.

La culotte est de «peniston rouge ou bleu». Le terme de «peniston» dérive de «Pennystown», une ville anglaise du Yorkshire où l'on fabrique une étoffe de laine drapée ressemblant au molleton. Cette mention de «peniston» peut faire autant référence à une importation qu'à un tissu s'approchant en terme de qualité à l'étoffe désignée par ce nom. Ainsi, à la même époque, on tisse en France du «drap d'Angleterre» et de la «toile de Hollande» qui renvoient aux matières et à la technique utilisée plutôt qu'au lieu réel de production.

Les engagés reçoivent également un justaucorps de drap gris de «Saint-Jean» doublé de «revêche» grise et garni de boutons de fil. Saint-Jean-d'Angély est une commune poitevine reconnue pour sa production de robustes étoffes de laine, quant à la revêche il s'agit d'une «sorte de grosse étoffe pour servir de doublure». Cette liste d'habillement se complète par une paire de souliers qu'un maître cordonnier fournira au coût de 50 sols la paire.

Les engagés sont dotés d'une once de fil et de six aiguilles pour les reprises,



Un engagé de 1685, coiffé de son bonnet rouge plus commode que le chapeau à bord d'un navire exposé au vent. Les 150 engagés de 1685 partiront de Rochefort avec 300 hommes de troupe sur les vaisseaux du roi, *Le Fourgon* et *Le Mulet*. La traversée sera épouvantable; près de 150 hommes mourront de maladies et seront jetés à la mer, d'autres décéderont à leur arrivée à Québec. (Illustration et copyright : Francis Back).

ainsi que d'un couteau. En prévision de leur séjour à bord des navires, on les munit d'un «branle simple», c'est-à-dire d'un hamac.

Une traversée dévastatrice

Malgré le geste humanitaire de Denonville, la traversée océane est dévastatrice pour les engagés de 1685, car le scorbut et le typhus se propagent sur les deux navires du roi; 150 passagers ou membres d'équipage mourront en cours de route. Le navire *Le Fourgon*, dont le capitaine sera enterré à Tadoussac, déverse à lui seul 80 malades lors de son arrivée à Québec. Voici comment les Augustines consignent l'événement: «On débarqua tous les malades et on remplit non seulement nos salles, mais notre église, nos greniers, nos hangars et poulaillers et tous les endroits de l'hôpital où nous pûmes leur trouver place. On dressa même des tentes dans la cour». ♥

Francis Back
duba@aei.ca